Institut de Formation en Droit Social de Paris

# Les accords de performance collective (APC)

**Conçus pour répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise ou en vue de préserver ou de développer l'emploi sans avoir à justifier de difficultés économiques, les accords de performance collective (APC) offrent aux entreprises la possibilité de négocier sur trois leviers que sont la durée du travail, la rémunération et la mobilité**. Les fruits de cette négociation s'imposeront aux salariés qui pourront être licenciés pour un motif spécifique constituant une cause réelle et sérieuse s'ils refusent l'application de l'accord.

Cette formation est destinée à permettre aux acteurs de la négociation de maîtriser le cadre juridique de ces accords, cibler les enjeux essentiels de sa négociation et d'examiner les points de vigilance qui s'imposent.

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Public :** Délégués syndicaux, membres de la délégation syndicale

**Pré-requis** : Aucun prérequis exigé

## Objectifs de la formation

- **Identifier** le cadre juridique des accords de performance collective
- **Cibler** les principaux enjeux de la négociation et les points de vigilance

## Programme

- **Les objectifs de l'accord de performance collective**
  - La réponse aux « *nécessités de fonctionnement de l'entreprise* »
  - « *Préserver ou développer l'emploi* »

- **La conclusion de l'accord de performance collective**
  - Niveau de négociation
  - Règles de conclusion
  - Information des salariés
  - Information / consultation du CSE

- **Le contenu de l'accord de performance collective**
  - Durée du travail, modalités d'organisation et de répartition
  - Aménagement de la rémunération dans le respect des salaires minima hiérarchiques
  - Détermination des conditions de la mobilité professionnelle ou géographique interne à l'entreprise

- **Les clauses de l'accord de performance collective**
  - Le Préambule : cerner la justification de l'accord
  - La détermination des objectifs poursuivis
  - Les clauses facultatives

- **La mise en œuvre de l'accord de performance collective**
  - La substitution des clauses de l'APC à celle du contrat de travail
  - La gestion du refus du salarié
    - *Constitution de groupes de travail sur la rédaction des clauses essentielles*

## Méthodes pédagogiques

- Méthode transmissive (exposés, apports théoriques, vidéos, conseils …)
- Méthode interrogative (Quiz, QCM, …)
- Méthode coactive (débats, travaux en sous-groupe, cas pratiques, atelier …)

## Évaluations

- Évaluation pré-formative (auto-positionnement sur les objectifs de formation, recueil des attentes)
- Évaluation de satisfaction à chaud

## L'IFDSP à vos côtés

L'IFDSP attache une importance toute particulière à l'environnement économique et social des instances et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes des représentants du personnel.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **01.53.82.01.00 ou 06 66 05 02 53**

ou par mail à l'adresse suivante **: contact@ifdsp.fr**

## Retrouvez toute l'équipe de l'IFDSP sur notre site : www.ifdsp.fr

L'IFDSP s'appuie sur une équipe de formateurs expérimentés composée d'Universitaires, de médecins, d'avocats et de représentants du personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

**Rejoignez-nous !**

Institut de Formation en Droit Social de Paris – IFDSP /// RCS Paris 828 195 933 00035 /// 106 rue de Patay, 75013 Paris /// Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755581075 auprès du préfet de région d'Ile de France